



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18167

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les incidences de la décentralisation dans le cadre de la médecine scolaire. Le Premier ministre a annoncé le 28 février dernier le transfert de la médecine scolaire aux départements. Le département est déjà compétent en matière de protection maternelle et infantile (PMI) et d'action sociale. Un transfert de la médecine scolaire aux départements s'inscrirait donc dans cette logique, mais transférer aux départements la médecine scolaire, c'est aussi prendre le risque de voir s'instaurer des disparités d'un département à l'autre en fonction des possibilités financières et des choix politiques laissés à l'appréciation des collectivités territoriales. Aujourd'hui, par exemple, la moitié des départements sont en dessous de la norme minimale d'activité prévue par la loi pour la protection maternelle et infantile, et seuls une vingtaine d'entre eux sont demandeurs de ce transfert. Il lui demande donc quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour assurer une cohésion et une cohérence au niveau national de la politique de santé dans les établissements scolaires.

Texte de la réponse

Les dispositions de l'avant-projet de loi de décentralisation concernant l'éducation nationale ont été proposées à la négociation ouverte au mois de juin 2003 avec les organisations représentatives des personnels. Dans ce cadre, il a été décidé une nouvelle définition du périmètre des missions transférées aux collectivités territoriales. Ainsi, la médecine scolaire continue à relever de l'État. L'article L. 541-1 du code de l'éducation, dont les termes sont inchangés, définit l'organisation de la médecine scolaire. Les médecins de l'éducation nationale, en lien étroit avec l'équipe éducative et les professionnels de santé, assurent une prise en charge et un suivi adaptés pour chaque enfant et adolescent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18167

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3635

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7511